



Conditions pour un cdi après un contrat de 6 mois

Par **cuisset**, le **26/07/2009** à **15:33**

Bonjour, je suis en contrat de six mois avec une association. maladroitement peut être j'avais refusé de faire une heure supplémentaire sans un nouvel avenant pour le spécifier. Cet avenant a donc été fait le 23 juin après un changement de local, le 1er mai, plus grand qui imposait donc cette heure supplémentaire.

J'arrive à la fin de mon contrat de six mois le 2 août. Dans la même semaine le lundi 20 07, la responsable de service me donne rendez vous le vendredi pour régler une fin de contrat; le mardi, j'effectue le ménage hebdomadaire dans son bureau et les salles d'activité adjointes et elle me demande de réaménager les horaires : je lui dis ma surprise puisque en vacances la semaine suivante avant la fin de contrat il est tard pour changer ; elle me parle alors de CDI et j'accepte. Nous prévoyons les nouveaux horaires ; il reste le rendez vous du vendredi à 9h avant d'aller au travail à 9h30 à 10mn de là. Je m'y rends pensant signer un CDI mais elle a changé d'avis et sans rien signer m'annonce à nouveau une fin de contrat et me redonne rendez vous le 3 août alors que je serai encore en vacances (elle voulait que je prenne deux semaines de suite minimum)

Le 3 août, suis je en vacances et en CDI en honorant ce rendez vous ?